



# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2025

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 15

Nombre de suffrages : 22

Date de convocation

12/09/2025

Date d'affichage

12/09/2025

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

### Etaient présents :

Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme DURAND Pascale, Mme HONTAA Corinne, M. METGE Jean-Paul, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam, Mme BIDART Michelle

### Procuration(s) :

M. JUNQUET Fabien donne pouvoir à Mme DURAND Pascale, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre donne pouvoir à M. BOURDAA Bruno, Mme MAURIN Marina donne pouvoir à M. CHABROUT Guy, M. MIMIN Matthieu donne pouvoir à Mme WEISS Myriam, M. PEDROSA Raphaël donne pouvoir à M. METGE Jean-Paul, M. SANCHEZ Laurent donne pouvoir à Mme HONTAA Corinne, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Daniel

### Etai(ent) absent(s) :

Mme PAYOT Marie

### Etai(ent) excusé(s) :

M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. JUNQUET Fabien, Mme MAURIN Marina, M. MIMIN Matthieu, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme DURAND Pascale

Numéro interne de l'acte : DEL\_2025\_043

Objet : CONVENTION DE SERVITUDE GRDF - LIEUDIT MARQUOT

GRDF a présenté une demande de servitude pour permettre le passage d'une canalisation d'un diamètre de 63mm et d'une longueur de 23m sur la parcelle communale AL 417 (lieudit MARQUOT), Allée Sir Laurence Olivier.

Le projet de convention qui détaille les conditions dans lesquelles la Commune de Nay consent à cette servitude est joint à la présente délibération.

**CECI ETANT EXPOSE,**

Vu l'avis favorable de la commission Travaux du 9 septembre 2025,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE** la constitution de servitudes au profit de GRDF sur la parcelle AL 417 ;

**APPROUVE** les termes de la convention de servitude au profit de GRDF annexées à la présente délibération ;

**AUTORISE** le Maire à signer cette convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à NAY

Le Maire,

Signé BB

Bruno BOURDAA

Le Secrétaire de séance,